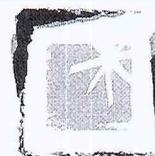


N° DEL/2024-057



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 15 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 8 avril 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. CASSEZ Didier, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. MENUET Jean-François, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (5) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Budget Primitif 2024 : Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

M. le Président précise qu'en application de l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de budget a été transmis aux membres du Conseil Communautaire douze jours au moins avant la séance consacrée à l'examen du budget, soit le 2 avril 2024.

Il présente en détail au Conseil le projet de budget primitif 2024 du budget annexe SPANC, approuvé par la Commission des Finances le 25 mars 2024.

Le Budget Annexe SPANC, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement :

* Dépenses : 59 465,00 €

* Recettes : 59 465,00 €

- Section d'investissement :

* Dépenses : 13 742,21 €

* Recettes : 13 742,21 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC tel que présenté,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 avril 2024
Le Président,**



Carrefour de
l'Épinette
19550

Lapleau
Charles FERRÉ
05 55 27 69 26